

Enquête publique

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de la **Société Coopérative A.I.D.E.**, représentée par **Mme Florence HERRY – Directrice**, et établie à 4420 Saint-Nicolas (Tilleur), Rue de la Digue n° 25, en vue d'obtenir le permis **d'environnement - unique pour l'exploitation d'une station d'épuration collective (renouvellement de l'autorisation arrivée à échéance)**, sur le bien situé à 4880 Aubel, Route de Val-Dieu n° 100 (anc. n° 86), cadastrée section A n° 1063a.

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte sur la Commune d'AUBEL, relative à la demande susmentionnée (**projet de catégorie C**), conformément à l'article D.29-4 et en application des articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, et pour laquelle l'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête est le Collège Communal d'AUBEL.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Mardi 31 décembre 2019	Lundi 6 janvier 2020	Administration Communale Place Nicolaï 1 à Aubel le lundi 20 janvier 2020 de 16h00 à 16h30	Administration Communale Au Collège Communal Place Nicolaï 1 4880 Aubel

Le dossier complet peut être consulté durant la période d'enquête à l'Administration Communale (service de l'urbanisme) – Place Nicolaï n° 1 à 4880 Aubel :

- les jours ouvrables de 09h00 à 12h00, et le mercredi de 13h30 à 16h30 ;
- les jeudi 6 juin 2019 et jeudi 13 juin 2019 jusqu'à 20h00.

Pour les consultations jusque 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr Jean-Léon NELISSEN (service urbanisme – tél. 087/68.01.38 – urbanisme@aubel.be).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Aubel, le 30 décembre 2019.

Par le Collège,

Le Directeur général

Le Bourgmestre

V. GERARDY

F. LEJEUNE

Des explications techniques sur la demande peuvent être obtenues auprès :

- 1) du Fonctionnaire Technique du Service Public de Wallonie, à l'adresse suivante : Service Public de Wallonie – Division de la Prévention et des Autorisations, Montagne Sainte-Walburge 2 à 4000 LIEGE (tél. 04/224.54.11)
- 2) ~~du Fonctionnaire Délégué du Service Public de Wallonie, à l'adresse suivante : Service Public de Wallonie – DGO4, Direction de Liège 2, Montagne Sainte-Walburge 2 à 4000 LIEGE (tél. 04/224.54.11)~~
- 3) du Conseiller en Environnement ou, à défaut, du Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme de la ou des Commune(s) sur le territoire de laquelle ou desquelles est organisée une enquête publique lorsque celle(s)-ci disposent d'un tel conseiller (pour AUBEL : Jean-Léon NELISSEN).